

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille seize le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 Septembre 2016

Présents : DOURILLE Alain, GARMY Jean-Lou, GOURBEYRE Séverine, GROLET David, GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, RECOQUE Katia, FAYON Hervé.

Absents : Messieurs FOUCART Régis, LAURADOUR-DUFRAISSE Yvan, MURE Yves et CAUDROY Pascale.

Secrétaires de Séances : Mesdames GOURBEYRE Séverine et PEUDEVIN Mireille.

ORDRE DU JOUR :

1 – Approbation du compte rendu du 1^{ER} Juillet 2016

2 – Olliergues 2030

- Demande de subvention FNADT
- Demande de subvention SIEG
- Point sur le calendrier / Plan de financement
- Autres informations

3 – Local Fleuriste

- Informations

4 – Contrat entretien chaudières

- Rapport de consultation des prestataires

5 – Bail Gendarmerie

- Point sur la révision du loyer

6 – Finances locales

- Droit de place + informations régisseurs
- Nouvelle Association « Les Terroirs du Pays d'Olliergues »
- Travaux Mairie + décision modificative n°2
- Station d'épuration
- Admission en non-valeur

7 – Dossiers en cours

- Sinistre incendie point propre

8 – Dossier GAEC de la Bergeronnette / Commune d'Olliergues

- Action en justice requête du Tribunal Administratif

9 – Accessibilité

- Détermination du calendrier de l'Agenda d'Accessibilité (Adap)

10 – SIAEP de la Faye

- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2015

11 – Festivités

- Point sur les Festivités
- Bilan de la manifestation « Plein Feu »

12 – Ecoles

- Effectifs Rentrée 2016
- Informations diverses

13 – Voirie Communale

14 – Questions diverses

- Ratification membres constituant l'EPFSmaf
- Point sur le projet de station-service
- Logement et garage école Maternelle
- Ouverture Salon d'Esthétique
- Contrat saisonnier service technique
- Travaux Assainissement BTP
- Chambres d'Hôtes
- Informations diverses ...

OBSERVATIONS AVANT SEANCE :

Monsieur le Maire, avant de commencer la séance, indique qu'il rajoute à l'ordre du jour de cette réunion les points suivants :

- Mesure d'atmosphère contradictoire amiante devis PROTEC ;
- Marché à procédure adaptée pour démolition « Olliergues 2030 » ;
- Constitution de groupement de commandes « Olliergues 2030 ».

DESIGNATION DE SECRETAIRES DE SEANCE :

Il est procédé à la désignation de deux secrétaires de séance : Mme GOURBEYRE Séverine et Mme PEUDEVIN Mireille.

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 01.07.2016 :

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 1^{er} Juillet 2016 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Résultat du vote : Pour : 10

2 OLLIERGUES 2030 :

- **Demande de subvention FNADT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les projets, qu'ont élaboré PIL Architecture et son équipe, pour l'Aménagement du Centre bourg dénommés « Olliergues 2030 » et plus précisément pour :

Partie 1 :

- le lot n° 1 : Réaménagement de l'îlot « Gouttefangeas » en logements, local d'activité commerciale et espace public dans le centre bourg d'Olliergues.
- le lot n°3 : Réhabilitation de l'immeuble « Maison du cadeau » en office du tourisme et logement.

Partie 2 :

- le lot n°1 : Aménagement côté Dore

L'acquisition foncière des bâtiments concernés par l'opération des lots 1 et 3 effectuée par l'EPFSmaf pour le compte de la Commune (après signature d'une convention) est terminée.

L'ensemble du Conseil est favorable à la poursuite du projet pour les lots 1 et 3.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'obtenir également une subvention de 80 000,00 € auprès de l'Etat au titre du FNADT concernant ces lots et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant de l'opération : 125 000,00 € H.T

(Maîtrise d'œuvre, SPS, Bureau de contrôle, travaux)

FINANCEURS	MONTANT H.T
NATURA 2000	20 000,00
FNADT	80 000,00
COMMUNE (Autofinancement ou/et emprunt) 20 %	25 000,00
TOTAL	125 000,00

Le Conseil Municipal sollicite la subvention du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire, accepte le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus, et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'aboutissement de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 10

- **Demande de subvention SIEG**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante que dans le cadre de l'opération de réhabilitation de centre-bourg « Olliergues 2030 », et notamment le lot n° 1 « Réaménagement de l'îlot GOUTTEFANGEAS en logements, local d'activité commerciale et espace public dans le centre-bourg d'Olliergues », les travaux d'éclairage et de mise en lumière de l'esplanade vont être effectués par le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG).

Ainsi, Monsieur le Maire indique que le montant de l'opération est estimé à 20 000,00 € H.T. Il est possible d'obtenir une subvention de 10 000,00 € H.T auprès du SIEG concernant l'aménagement de l'espace public.

Le Conseil Municipal sollicite la subvention auprès du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, accepte le montant tel qu'il est présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'aboutissement de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 10

- **Constitution d'un groupement de commandes « Olliergues 2030 » :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation de centre-bourg « Olliergues 2030 », composé par les lots n° 1 « Réaménagement de l'îlot GOUTTEFANGEAS en local d'activité commerciale, logements et espace public » et n°3 « Réhabilitation de l'immeuble MAISON DU CADEAU en office du tourisme et logement ».

Pour ce faire, Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention constitutive d'un groupement de commandes établi à cet effet entre l'Ophis, la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues et la Commune d'Olliergues.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal valide les termes du projet de convention ci-annexé, autorise Monsieur le Maire à signer ledit document et toutes pièces s'y référant et désigne trois élus comme représentants des commissions de chacun des deux maîtres d'ouvrage.

Résultat du vote : Pour : 10

• **Point sur le calendrier / Plan de financement :**

Monsieur le Maire a présenté le plan de financement pour le projet « Olliergues 2030 », mais a également donné des explications concernant les missions SPS et du bureau de contrôle, qui est là pour contrôler le travail de l'architecte.

La part communale prévisionnelle s'élève à 227 855 Euros. Il précise également que dans deux ans, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sera important sur le montant de la TVA du projet « Olliergues 2030 ».

Monsieur le Maire a tenu à remercier le secrétariat pour le travail fourni pour la constitution des dossiers de demande de subvention.

• **Autres informations :**

DESAMIANTAGE LOT 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que dans le cadre de l'opération de réaménagement du centre-bourg « Olliergues 2030 », pour le lot 1, il y a eu lieu de faire procéder au désamiantage des bâtiments acquis par l'EPFSmaf pour le compte de la commune, à savoir :

- GOUTTEFANGEAS ;
- PACHOUD.

La commune a mandaté l'entreprise ALARA DEPOLLUTION SAS située Route de Ravel, Zone Industrielle les Hautes à LEZOUX, pour réaliser les opérations de désamiantage avant travaux. Cependant, l'entreprise ALARA étant jugée partie, il y a lieu de faire procéder à des mesures d'atmosphères contradictoires par une seconde entreprise.

Monsieur le Maire propose que l'entreprise LABORATOIRES PROTEC située 10 Rue de la Prairie à VILLEBON SUR YVETTE soit retenue pour réaliser ces mesures d'atmosphères contradictoires.

Le montant de l'opération s'élève à 1 650 € H.T.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer le paiement à l'entreprise PROTEC et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 10

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE OLLIERGUES 2030 :

Le chantier de désamiantage sera mis en place dès le Lundi 19 Septembre 2016. A partir du 21 Septembre 2016, il y a interdiction d'aller dans les bâtiments qui ont de l'amiante pendant une semaine.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réhabilitation de centre-bourg « Olliergues 2030 », composé par les lots n° 1 « Réaménagement de l'îlot GOUTTEFANGEAS en local d'activité commerciale, logements et espace public » et n°3 « Réhabilitation de l'immeuble MAISON DU CADEAU en office du tourisme et logement ».

Il précise que la phase de démolition de bâtiments est prévue pour la semaine 43 et Monsieur le Maire propose de lancer un appel d'offres dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour consulter les entreprises.

Le Conseil Municipal décide de lancer le Marché à procédure pour la réalisation de la démolition de bâtiments, donne pouvoir à la commission MAPA pour choisir une entreprise. Il autorise Monsieur le Maire à signer le marché de démolition sur avis de la commission MAPA et à signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce marché.

Résultat du vote : Pour : 10

La date de lancement du marché est le 12 Septembre 2016. Les entreprises intéressées devront remettre leur proposition avant le 07 Octobre 2016 à 12h. La commission se réunira le 07 Octobre 2016 à 14h. Elle se réunira le 17 Octobre 2016 pour attribuer le lot.

3 LOCAL FLEURISTE :

- **Informations :**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée délibérante que l'inauguration du local fleuriste a eu lieu le Samedi 3 Septembre 2016. Monsieur BAARDMAN fut ravi et la commune d'Olliergues a offert un pot d'ouverture avec une coupure de ruban.

Le Gérant nous a indiqué qu'il a eu 75 clients le jour de l'inauguration. Cela apporte du dynamisme dans le centre-bourg de la commune et un service à la population. Monsieur le Maire remercie également les services techniques qui ont réalisé des travaux dans le local. En effet, ce chantier n'a pas été subventionné.

4 CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIERES :

- **Rapport de consultation des prestataires :**

Monsieur le Maire présente le prestataire retenu suite à la consultation pour les contrats d'entretien chaudières de la commune. Il s'agit de l'entreprise MCGF situé à BERTIGNAT.

Il commente les tableaux suivants :

	CMS TECHNIQUE	MCGF	SARL GRENIER Gérard	ENGIE HOME SERVICES
--	--------------------------	-------------	------------------------------------	--------------------------------

ENTRETIEN CHAUDIÈRES	Chaudière Salle des Fêtes 350 EUROS HT	Chaudière Salle des Fêtes 92,27 EUROS HT	Chaudière Salle des Fêtes 124 EUROS HT	Chaudière Salle des Fêtes 150 EUROS HT
	Chaudière Mairie d'Olliergues 184 EUROS HT	Chaudière Mairie d'Olliergues 92,27 EUROS HT	Chaudière Mairie d'Olliergues 124 EUROS HT	Chaudière Mairie d'Olliergues 200 EUROS HT
	Chaudière Ecole Maternelle 300 EUROS HT	Chaudière Ecole Maternelle 92,27 EUROS HT	Chaudière Ecole Maternelle 124 EUROS HT	Chaudière Ecole Maternelle 200 EUROS HT
	Chaudière Bâtiment COSTE 180 EUROS HT	Chaudière Bâtiment COSTE 92,27 EUROS HT	Chaudière Bâtiment COSTE 124 EUROS HT	Chaudière Bâtiment COSTE 115 EUROS HT
ENTRETIEN CHAUDIÈRES	Chaudières locations rue de la Chaussée 520 EUROS HT	Chaudières locations rue de la Chaussée 276,81 EUROS HT	Chaudières locations rue de la Chaussée 372 EUROS HT	Chaudières locations rue de la Chaussée 360 EUROS HT
	Chaudières locations école Maternelle 520 EUROS HT	Chaudières locations école Maternelle 276,81 EUROS HT	Chaudières locations école Maternelle 372 EUROS HT	Chaudières locations école Maternelle 360 EUROS HT
TOTAL HT	2054 € HT	922,70 € HT	1240 € HT	1385 € HT
TOTAL TTC	2464,80 € TTC(1)	1042,65 € TTC(2)	1488 € TTC(3)	1662 € TTC(4)

	PRESTATAIRES ACTUELS	Prestataire choisi : MCGF
ENTRETIEN CHAUDIERES	MCGF Chaudière Salle des Fêtes 92,27 EUROS HT	Chaudière Salle des Fêtes 92,27 EUROS HT
	CMS TECHNIQUE Chaudière Mairie d'Olliergues 180,00 EUROS HT	Chaudière Mairie d'Olliergues 92,27 EUROS HT
	ENGIE HOME SERVICE EX-SAVELYS Chaudière Ecole Maternelle 289,63 EUROS HT	Chaudière Ecole Maternelle 92,27 EUROS HT
	ENGIE HOME SERVICE EX-SAVELYS Chaudière Bâtiment COSTE 114,86 EUROS HT	Chaudière Bâtiment COSTE 92,27 EUROS HT
ENTRETIEN CHAUDIERES	ENGIE HOME SERVICE EX-SAVELYS Chaudières locations rue de la Chaussée 295,26 EUROS HT	Chaudières locations rue de la Chaussée 276,81 EUROS HT
	ENGIE HOME SERVICE EX-SAVELYS Chaudières locations école Maternelle 295,26 EUROS HT + 190,26 EUROS HT pour 6 Bouches aérations, soit 31,71 € HT l'unité	Chaudières locations école Maternelle 276,81 EUROS HT
TOTAL HT	1 451,54 € HT	922,70 € HT
TOTAL TTC	1 741,84 € TTC	1 042,65 € TTC

5 BAIL GENDARMERIE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le bail de la gendarmerie de la commune d'Olliegues prévoit la révision triennale du loyer en fonction de la variation du marché locatif des locaux similaires au coût de la construction de l'INSEE.

De ce fait, le loyer annuel proposé par le service des Domaines pour la Direction Générale des Finances Publiques est de 57 568 € rétroactivement à compter du 1^{er} Mars 2016.

Monsieur le Maire souhaite que cette révision du loyer soit recalculée en tenant compte des travaux effectués par la collectivité à la Gendarmerie. Ainsi, un courrier de négociation a été transmis en ce sens accompagné d'un état des factures. Le dossier est en cours.

6 FINANCES LOCALES :

- **Droit de place + informations régisseurs :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le principe selon lequel toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance, et propose ainsi, un avenant à la constitution de la régie n° 11, à savoir les points suivants :

- Un tarif sous forme de forfait pour une année d'un montant de **52 Euros** ;

- Un tarif par passage, pour les marchands qui ne passent qu'occasionnellement d'un montant de **3 Euros** ;

- Un tarif sous forme de forfait pour la période estivale (Juillet-Août-Septembre) pour les stands des marchés de producteurs qui ont lieu le dimanche matin, d'un montant de **15 Euros**.

- Un tarif par passage, pour les camions d'outillage d'un montant de **10 Euros**.

Les tarifs sous forme de forfait feront l'objet de l'émission d'un titre par la collectivité et d'un paiement à la Trésorerie de Cunlhat. Quant aux tarifs par passage, ils seront encaissés avec le système de carnet à souche.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver est fixé à **150 euros**.

Le régisseur sera tenu de verser au comptable le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum et au minimum, **une fois par trimestre**.

Le régisseur ne sera pas assujéti à un cautionnement, et ne percevra aucune indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal accepte cet avenant à la constitution de la régie n°11 en limitant son fonctionnement uniquement pour les droits de place occasionnels, et les éléments ci-dessus énoncés et approuve la nouvelle grille tarifaire applicable pour l'occupation du domaine public lors de marchés.

Résultat du vote :

Pour : 10

- **Nouvelle Association « Les Terroirs du Pays d'Olliergues » :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'installation d'une nouvelle association sur la commune d'Olliergues, dénommée « Les Terroirs du Pays d'Olliergues ».

Cette association, composée d'un groupement de producteurs, proposera sur les marchés des produits du terroir.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 150 euros pour l'année 2016 à l'Association « Les Terroirs du Pays d'Olliergues ». Monsieur le Maire précise également que cette Association sera exonérée de droit de place.

Résultat du vote : Pour : 10

- **Travaux Mairie + décision modificative n°2 :**

Les membres du Conseil Municipal approuvent les modifications comptables apportées sur le Budget Général ainsi que la création de l'opération 144 « Rénovation Mairie ». Ce montant sera consacré à des travaux de rafraîchissement de la Mairie. Monsieur le Maire précise qu'il est temps d'améliorer le confort des agents et de les équiper au mieux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Recettes

022	Dépenses imprévues	- 20 000				
023	Virement à la section d'investissement	+ 20 000				

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

021	Virement de la section de fonctionnement	+ 20 000				
-----	--	----------	--	--	--	--

Opération 144 : RENOVATION MAIRIE

2313	Travaux Bâtiments	+ 20 000				
------	-------------------	----------	--	--	--	--

Résultat du vote : Pour : 10

- **Station d'épuration :**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a eu une panne électrique à la station d'épuration « Le Chambon » à Olliergues, et qu'il est nécessaire de faire réparer cette anomalie.

Le devis établi par la SARL MOREL Daniel, électricien à Vertolaye d'un montant de 504,80 € H.T, soit 605,76 € T.T.C comprend notamment la réparation de l'horloge, le régulateur de niveau, le développement de la programmation automate, la modification de l'armoire.

Le devis établi par la SARL GRANGE SMA anciennement entreprise Guillaumont à Olliergues d'un montant de 1 435,00 € H.T, soit 1 722,00 € T.T.C comprend notamment la modification du tuyau pour la pompe de la station d'épuration, le support tuyau et le remplacement du câble sur treuil pour remontage de la pompe.

Le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 504,80 € H.T de la SARL MOREL Daniel, électricien, accepte le devis d'un montant de 1 435,00 € H.T de la SARL GRANGE SMA, Métallerie-serrurerie et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour ce dossier et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Pour : 10

- **Admission en non-valeur :**

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal, sur proposition de la Trésorerie, une demande d'admission en non-valeur pour deux créances non irrécouvrables.

Budget Assainissement :

Année 2009-2010-2011 : pour un montant de 261.61 € pour le recouvrement de la taxe d'assainissement de Madame TROPENAT Angélique.

Budget Général :

Année 2010-2011 : pour un montant de 279.82 € pour le recouvrement de la cantine des enfants de Madame TROPENAT Angélique.

Considérant que toutes les démarches pour obtenir le règlement ont été effectuées, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que les sommes ci-dessus énoncées soient admises en non-valeur.

Résultat du vote : Pour : 10

7 DOSSIERS EN COURS :

- **Sinistre incendie point propre :**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'incendie qui s'est produit le Lundi 29 Août 2016 vers 18h00, rue du Lavoir à Olliergues.

En effet, ce sinistre a occasionné la destruction totale du point propre, de conteneurs appartenant au SIVOM et l'endommagement des garages attenants.

La commune va faire les démarches auprès de son assurance habituelle.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de son assurance ALLIANZ, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires et de signer tous les documents afférents à ce dossier, autorise ALLIANZ à missionner un cabinet d'experts pour réaliser une opération d'expertise sur les lieux et autorise Monsieur le Maire à percevoir le montant de l'assurance en réparation du dommage.

Résultat du vote : Pour : 10

8 DOSSIER GAEC DE LA BERGERONNETTE / COMMUNE D'OLLIERGUES :

- **Action en justice requête du Tribunal Administratif :**

Monsieur le Maire rappelle les faits à l'assemblée délibérante :

Par une lettre en date du 28 Juillet 2016, Monsieur le Greffier en Chef du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand nous transmet la requête n° 1601318-1 présentée par Maître Anne MARION, avocate pour la G.A.E.C de la Bergeronnette, sise au Saudut à Olliergues.

Cette requête vise le concours en annulation pour excès de pouvoir, à l'encontre :

- D'un arrêté municipal en date du 8 Juin 2016 refusant la délivrance d'un permis de construire pour les parcelles cadastrées A n° 70 et n° 71.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif, dans la requête n° 1601318-1 et à signer tous les documents relatifs à ce dossier et désigne Maître ARSAC Henri pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Résultat du vote : Pour : 10

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que trois constructions de la GAEC de la Bergeronnette sur le domaine public posent problème. En effet, il faut soit cadastrer le chemin communal, soit démolir les bâtiments. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de lancer dans les semaines à venir, une conciliation avec la GAEC afin de trouver un accord. Suite à cette conciliation, le Conseil Municipal est d'accord pour engager des poursuites.

9 ACCESSIBILITE :

- **Détermination du calendrier de l'Agenda d'Accessibilité (Adap) :**

Monsieur le Maire rappelle la loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui pose le principe d'une accessibilité généralisée prenant en compte tous les types d'handicaps.

La commune d'Olliergues a adressé le 26 Juin 2015 une demande de prorogation de délai de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour la mise en accessibilité des établissements recevant

du public (ERP) de la commune. Cette dérogation a été acceptée par courrier du 08 Octobre 2015 précisant que la commune se voyait octroyer cette prorogation de délai, mais s'engage toutefois à déposer son calendrier avant le 27 Septembre 2016.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante le calendrier suivant :

Année 2017 : MAIRIE – BIBLIOTHEQUE – WC PUBLIC

Année 2018 : GENDARMERIE – SALLE DES FETES

Année 2019 : POLE MEDICAL – ECOLE PRIMAIRE

Année 2020 : ECOLE MATERNELLE

Année 2021 : BOULODROME

Année 2022 : AIRE DE JEUX

Le Conseil Municipal approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune et autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Résultat du vote : Pour : 10

10 SIAEP de la Faye :

- **Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2015:**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2224-5,
Vu la loi n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
Vu la loi n° 2006-1772 du 30 Décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
Vu la loi n° 95-127 du 8 Février 1995 sur les marchés publics et les délégations de service public,

Vu la loi n° 95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le décret n° 2007-675 du 2 Mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 95-365 du 6 Mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,

Vu le décret n° 94-841 du 26 Septembre 1994 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Faye adoptés le 10 Octobre 2012,

Le Conseil Municipal délibère et décide d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2015.

Résultat du vote : Pour : 10

11 FESTIVITES :

- **Point sur les Festivités :**

La Fête Patronale va se dérouler comme suit :

- Vendredi 23 Septembre 2016 : Grillades Frites à partir de 19h30 au Bistrot du Pavé suivi d'un concert des « The Cool Cats ».
- Samedi 24 Septembre 2016 : à partir de 19h00 Paella, retraite aux flambeaux à 21h15 et Feu d'Artifice dès 22h00, suivi d'un bal disco.
- Dimanche 25 Septembre 2016 : à partir de 15h00 défilé de Chars Fleuris avec la Banda'mi et à partir de 17h00 spectacle de cirque.

L’Affiche a été réalisée par Monsieur David GROLET, et sera diffusée dès le 12 Septembre 2016.

- **Bilan manifestation « Plein Feu » :**

Fête de PLEIN FEU : Madame GOURBEYRE Séverine et Monsieur GROLET David, élus en charge des Festivités, indique que cette manifestation a attiré beaucoup de monde, sachant que d'autres manifestations aux alentours ont eu lieu en même temps. Elle s'est terminée vers minuit et demi. Ils précisent que le budget prévu a été respecté et que la manifestation a généré 300 repas.

12 ECOLES :

- **Effectifs Rentrée 2016 :**

Monsieur le Maire présente le tableau suivant :

ECOLE	TRES PETITE SECTION	PETITE SECTION	MOYENNE SECTION	GRANDE SECTION	TOTAL
MATERNE LLE	2 élèves mais rentrée ultérieure	8 élèves	4 élèves dont 1 élève rentrée ultérieure	9 élèves	<u>20</u>

ECOLE	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
ELEMENTAIRE	7 élèves	4 élèves	6 élèves	9 élèves	10 élèves	<u>36</u>

COLLEGE A. VARENNES	6 EME			5EME			4 EME			3EME			TOTAL		
	DP	EXT	INTER	DP	EXT	INTER	DP	EXT	INTER	DP	EXT	INTER	DP	EXT	INTER
	20	2	3	14	1	3	22	0	1	16	1	2	72	4	9

Total école maternelle : 20 élèves

Total école élémentaire : 36 élèves

Total collège : 85 élèves

Monsieur le Maire précise que tous les internes ne sont pas encore arrivés. Les effectifs de l'école maternelle et du collège sont bons. Cependant, ceux de l'école élémentaire sont en baisse.

- **Informations diverses :**

Monsieur le Maire précise également qu'un problème est rencontré au niveau des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), où il faut prévoir de doubler les effectifs compte tenu du nombre d'élèves.

Ce problème de personnel va être étudié avec la communauté de Communes du Pays d'Olliergues (CCPO). A cet effet, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de l'autoriser à signer une convention avec la Communauté de Communes, si un accord est trouvé.

Résultat du vote :

Pour : 10

13 **VOIRIE COMMUNALE :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que des travaux de réfection de voirie communale doivent être effectués. Il propose que l'entreprise EUROVIA d'Ambert effectue les travaux. En effet, cette entreprise étant afféree au chantier RTE 63 000 Volts sur le secteur Picharol, le Besset, Puy Blanc et Bonnefond, ses tarifs sont attractifs.

Le montant des travaux s'élève à 16 568,10 € H.T soit 19 881,72 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer le paiement à l'entreprise EUROVIA et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 10

14 QUESTIONS DIVERSES :

Ratification membres constituant l'EPFSmaf :

Pour information, les communes de : - SAINT ELOY LES MINES (63)

- MADRIAT (63)

- REUGNY (03)

- MALREVERS (43)

- BOISSET (15)

Et la communauté de Communes de : - SUMENE-ARTENSE (15)

Ont demandé leur adhésion à l'EPFSmaf.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPFSmaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion. La commune d'Olliergues n'a pas pu délibérer dans un délai imparti de 40 jours suite à la réception de ces demandes.


Point sur le projet de Station-service


Ce projet de station-service à Marat a été voté en réunion de Conseil Communautaire. Une enquête publique réalisée par le Bureau d'Etudes PETROJEST doit démontrer que ce projet représente un besoin pour les administrés. Le résultat de cette enquête a laissé une réponse unanime : les personnes interrogées veulent cette station-service.


L'étude a montré que cette station-service ne peut être qu'à Marat compte tenu de sa distance moyenne entre Courpière et Ambert. Une étude de marché a été effectuée.


Logement et garage Ecole Maternelle :

- Changement de locataire pour le logement : Monsieur DAILLUT Jordan
- Nouveau locataire pour le garage : Monsieur et Madame DEWAELE

 **Ouverture Salon d'Esthétique :** L'ouverture est prévue le 1^{er} Octobre 2016. Ce projet est d'ordre privé mais la collectivité a fourni son aide pour le montage des dossiers de commissions et pour le local.

 **Contrat saisonnier Service Technique (point) :** Monsieur Nicolas MARCHAND a été recruté en contrat à durée déterminée pendant 6 semaines. Son travail s'est bien passé.

 **Travaux Assainissement BTP :** Toutes les buses étaient dégradées. Nous avons profité de ce chantier pour réalimenter le lavoir.

 **Chambres d'Hôtes :** Madame Samantha WYSYMUS s'est installée à Olliergues, avec sa famille de 4 enfants scolarisés à Olliergues. Elle va tenir des chambres d'hôtes au « Petites collines ».

Informations diverses :

- WIFI 63 : Depuis sa mise en place, le Wifi 63 est assez utilisé. En moyenne, il y a une cinquantaine de connexions par jour, avec plusieurs nationalités. Il a atteint un pic de fréquentation lors de la manifestation de PLEIN FEU.
- Collège : Nouveau principal adjoint → **Monsieur Sébastien CONDEMINÉ**
Nouvelle gestionnaire → **Mademoiselle Elisabeth MESTAS**
85 Elèves dont 9 internes.
- Création d'une entreprise de pose de menuiserie sur la commune d'Olliergues : Gérant → **Monsieur BERNARD.**

Préavis de départ du collège :

- Madame DUCLAUX
- Madame DAUPHIN
- Locataire garage

Interventions des élus :

- Marie-Laure GROLLET, Conseillère Municipale précise que des administrés signalent le manque d'entretien des corps derrière la poste et la boucherie. Monsieur le Maire indique qu'un accord a été trouvé avec l'Association ADADA pour placer trois ânes, afin qu'ils mangent les repousses d'arbres.

- Elle indique qu'un VAN stationne en continu sur le parking du restaurant MIGEON. Il servait à transporter les ânes. Cette remorque n'a pas de carte grise, ni d'assurance. A ce titre, il ne peut être verbalisé. Monsieur le Maire indique que la commune se charge de le déplacer et de le mettre ailleurs.

Interventions du public :

- Madame Huguette DUARTE, riveraine, a indiqué à l'Assemblée que les chemins de la commune ne sont pas assez entretenus notamment en matière de ronces. Ce manque d'entretien vaut aux employés de la commune des réflexions peu flatteuses.

Monsieur le Maire lui a indiqué que le nécessaire serait fait pour nettoyer les chemins de la commune et que la municipalité s'efforce de répondre au mieux aux demandes de la population, notamment en matière d'entretien de la voirie. La commune doit effectuer un tracé fleurissement pour trouver des solutions (le 20 Septembre 2016).

- Monsieur BERNON précise qu'il y a des problèmes de graviers sur le chantier RTE 63 000 Volts, qui peuvent devenir dangereux pour les riverains qui empruntent cette route. Monsieur le Maire indique que l'entreprise lui a assuré que tout serait fait pour sécuriser cette voie et que le chantier devrait commencer la première semaine d'octobre 2016.

La séance est levée à 23H10.